



DOSSIER D'INSCRIPTION 2022

« Marché de Noël »

N°

Vendredi 9 décembre de 18h à 20h
Samedi 10 décembre de 10h à 20h
Dimanche 11 décembre de 10h à 18h

Dossier COMPLET à renvoyer avant le 14 octobre 2022

Informations personnelles

Mme M. Nom / Prénom :

Nom de l'enseigne :

Adresse :

Code postal : Ville :

Téléphone : ___/___/___/___/___ Portable : ___/___/___/___/___

Mail :

Produits commercialisés

Veillez énumérer précisément tous les produits que vous commercialisez. Nous nous réservons la possibilité d'interdire la vente de certains produits. Ces informations nous permettront de veiller à répartir harmonieusement les exposants. Vous pouvez joindre des photos si vous le souhaitez

.....

.....

Installation possible le vendredi de 13h30 à 17h30.

Merci de préciser votre heure d'arrivée :

Acceptation du règlement

Le soussigné demande son admission comme exposant et déclare avoir pris connaissance du règlement. Le présent engagement est de rigueur et le soussigné déclare y souscrire sans réserve.

Fait à

Le

Signature précédée de la mention « lu et approuvé »

Cachet de l'entreprise

Document à renvoyer

Tarifs des emplacements

| TYPE D'EMPLACEMENT | QUANTITÉ | TARIFS POUR LES 2 JOURS | TOTAL TTC |
|--|--|-------------------------|-----------|
| STAND SOUS CHAPITEAU Table de 80 cm de largeur | (maximum 7m) | 21,00 € le mètre | |
| CHALET EN BOIS (avec parquet) Dimensions : L 2,60m x P 1,90m x H 2,70m (suivant les disponibilités) | 1 | 80,00 € | |
| STAND NON FOURNI (en extérieur) Profondeur maximum de 3 mètres | Longueur : | 10,50 € le mètre | |
| ACOMPTE | 50 % de la somme totale à verser au 14 octobre 2022 (Le chèque sera encaissé fin novembre) | | |
| SOLDE | règlement de la somme restante (Le chèque sera encaissé après le Marché de Noël) | | |

Pour le règlement de votre emplacement, merci de faire parvenir l'acompte et le solde à l'inscription (2 chèques différents).

Chèque bancaire à établir à l'ordre du Trésor Public

Matériel inclus dans le tarif

La Ville de L'Aigle met à votre disposition :

- Des tables de 80 cm de profondeur, suivant le métrage linéaire souhaité, pour les stands sous chapiteau.
- Un branchement électrique sur tous les emplacements. Si vous disposez d'appareils électriques sollicitant une puissance importante, merci d'indiquer ci-après :

Nombre et type d'appareils :

Pièces à joindre impérativement (documents obligatoires sous peine de rejet du dossier)

- **Dossier d'inscription** dûment rempli et signé ;
- Règlement de l'**acompte** et du **solde** de l'emplacement souhaité ;
- **Document justifiant de votre activité professionnelle** d'une validité de moins de 3 mois : extrait K-bis, RCS, RM ou RA ;
- **Attestation d'assurance responsabilité civile professionnelle ou RC Foire** valide lors du Marché de Noël.

TOUT DOSSIER INCOMPLET SERA REFUSÉ

Les dossiers d'inscription sont à retourner impérativement avant le : **14 OCTOBRE 2022**

Mairie de L'Aigle Service Animations Place Fulbert de Beina – 61300 L'AIGLE
Régisseur / Placier : **Stéphanie BAZIN 02 33 84 44 31 / patrimoine@ville-laigle.fr**

Règlement de l'emplacement

Le paiement de votre emplacement est obligatoire et doit être équivalent à 100% de la somme, cette somme reste acquise en cas de désistement. Une facture vous sera envoyée dans la semaine suivant la manifestation.

Circulation et stationnement des véhicules exposants

- Des macarons « véhicule exposant » devront être apposés sur les véhicules exposants ;
- **Un parking réservé aux exposants sera mis en place sur la place Fulbert de Beina (voir plan d'accès au verso) ;**
- Aucun véhicule ne devra circuler sur le marché aux horaires d'ouverture au public.

Conditions de participation

- Le souhait est de conserver l'esprit d'un Marché de Noël, à ce titre la priorité sera donnée aux métiers de la gastronomie, du terroir, de l'artisanat et des métiers d'art ;
- **L'emplacement attribué à l'exposant ne pourra être contesté ;**
- En cas d'imprévu ou de cause grave, un justificatif sera demandé afin d'étudier le remboursement ;
- Si votre candidature est rejetée, votre règlement vous sera renvoyé ;
- La décoration des stands est à la charge de l'exposant. L'utilisation de **clous et de vis sont interdits ;**
- Le participant est seul responsable de ses biens en cas de vol lors de la manifestation ;
- **La manifestation se déroulera selon règles sanitaires et mesures vigipirate en vigueur.**

Types d'emplacement proposés



Document à conserver

Plan de situation

